

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS



- La présentation

Les tags en ville restent un problème récurrent majeur pour les communes. Afin d'y remédier, le SIVOM a été sollicité pour créer et mettre en place un service de nettoyage approprié pour intervenir sur les domaines publics communaux.

La brigade d'enlèvement des tags est opérationnelle depuis mai 2009. Un seul agent assure le fonctionnement. Il œuvre grâce à un véhicule aménagé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression. Ce matériel performant permet d'obtenir un rendement satisfaisant et de nettoyer quasiment tous les supports rencontrés en limitant leur détérioration. Par ailleurs, c'est un procédé de nettoyage 100 % écologique par micro-abrasion obtenu grâce à la projection à basse pression de trois éléments, l'air, le granula (sable) et l'eau.

La mission principale du service est l'enlèvement des graffitis mais les tâches confiées varient selon les besoins des communes adhérentes : désaffichage, décapage avant mise en peinture, nettoyage de parvis, de places et sablage de monuments.

- Les communes adhérentes

Par délibération du 7 juillet 2014, la ville de Lézignan la Cèbe a demandé l'adhésion au service. La commune de Castelnau de Guers la rejointe dans cette démarche, le 12 septembre 2014. Le Comité Syndical lors de la réunion du 15 octobre 2014, a validé ses deux nouvelles entrées dans la compétence à compter du 1er janvier 2015.

Le service regroupe actuellement 13 communes :

- AGDE
- BESSAN
- MARSEILLAN
- FLORENSAC
- POMÉROLS
- PÉZENAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- SAINT-THIBÉRY
- MONTAGNAC
- PINET
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- LÉZIGNAN LA CÈBE



- Le tarif pour les particuliers et les communes conventionnées

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service

Le tarif n'a pas été modifié depuis sa création en 2009.

Certaines communes pour lutter efficacement et durablement contre la multiplication des graffitis ont opté pour une mise à disposition gratuite de ce service aux particuliers. Les personnes concernées doivent systématiquement se rapprocher de la mairie pour s'informer des modalités mises en œuvres dans leur ville de résidence.

- Les interventions réalisées (communes adhérentes)

Communes adhérentes	Interventions	1/2 journée	M ² nettoyés	Panneaux nettoyés	Affichage sauvage	Nettoyages et sablages divers
AGDE	470	208	875,25	275	21	Décapage avant peinture du pied du drapeau mobile sapeur-pompier Décapage de la peinture routière sur 3 bites d'amarrage route du Grau d'Agde (47/58) 23 déplacements sans intervention
BESSAN	33	14	19,47	7	15	Nettoyage karcher et ramassage fientes de pigeons Nettoyage au karcher de 4 bancs en pierre 2 en bois et 3 socles en béton Nettoyage du parvis de la mairie (x3)
CAZOULS D'HÉRAULT	2	1	1,5			Nettoyage karcher des marches de l'église et sablage des taches roses
FLORENSAC	8	11	41,95			Sablage de 3 bacs à graisse (comité des fêtes) Sablage portail avant peinture
MARSEILLAN	51	46	142,23	6		
MONTAGNAC	23	7	41,92	1	3	2 déplacements sans intervention
PINET	3	3	2,5			Décapage de pièces métalliques
PÉZENAS	55	31	248,1	25	1	
POMÉROLS	5	8	25,33			Décapage du sol de la cour du groupe scolaire Nettoyage des 3 monuments aux morts du cimetière
SAINT-THIBÉRY	14	9	98,34	2		Sablage du marquage au sol (marché aux fleurs)
VIAS	23	32	220,91	2	3	2 déplacements sans intervention
CASTELNAU DE GUERS	2	4	3,6			Nettoyage de la place (sol + bancs + fontaine)
LÉZIGNAN LA CÈBE	15	6	95,33	1		
TOTAUX	704	380	1816,43	319	43	

- Les interventions réalisées (communes conventionnées)

En 2015, le service a réalisé une seule intervention pour les communes conventionnées.

Cette demande a été effectuée en avril, par la ville de Cers. Environ 10 m² de tags au total ont été nettoyés sur le domaine public communal sur les sites suivants :

- le cimetière vieux,
- le boulodrome,
- l'impasse des rêves.

L'accomplissement de ces travaux a généré une recette de 300,00 €.



- L'évolution de la demande

Le service composé d'un véhicule et d'un agent arrive à la limite de sa capacité, avec l'entrée dans la compétence, des villes de Castelnau de Guers et Lézignan l'Évêque.

Le nombre d'interventions effectuées (704 cette année) n'a jamais été aussi élevé depuis la création de la brigade d'enlèvement des tags en 2009.

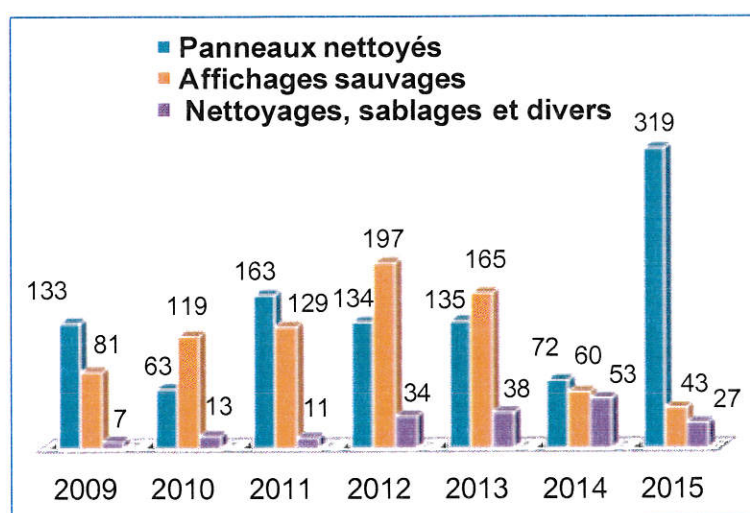
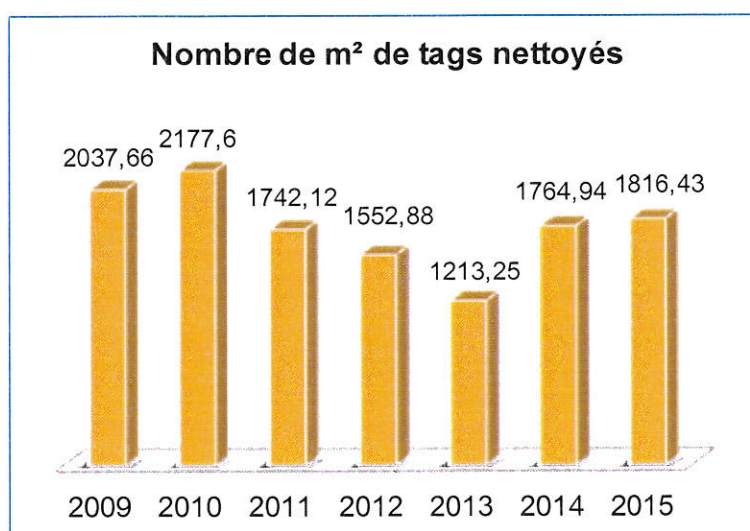
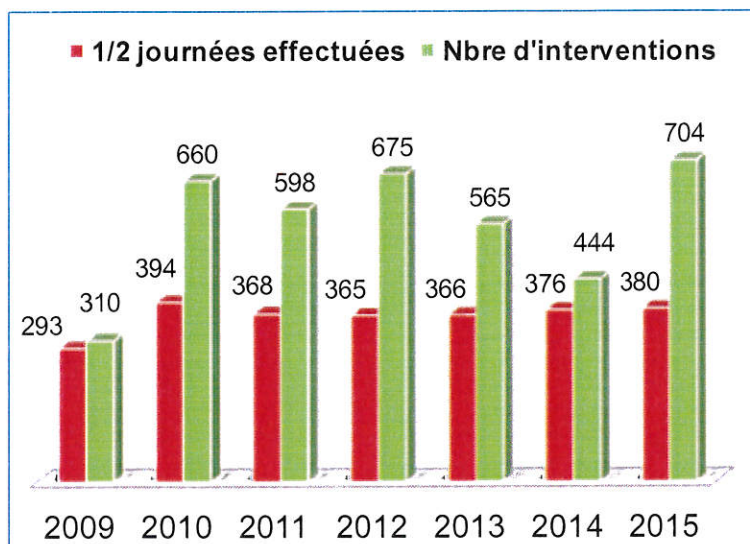
En 2015, la quantité de 1/2 journées effectuées restent quasiment identiques puisqu'elles sont calculées en début d'année après déduction des jours de congés, des nettoyages hebdomadaires du matériel, des entretiens réguliers du véhicule et de l'hydrogommeuse. La base annuelle est généralement de 370. Ce chiffre peut être légèrement augmenté, pour répondre à la demande, au détriment des nettoyages hebdomadaires.

En ce qui concerne les m² de tags nettoyés, après avoir passé le cap des 2 premières années durant lesquelles nous avons atteint des chiffres supérieurs à 2000 m², une régression s'était amorcée de 2011 à 2013. Cependant, ces deux dernières années, on note une importante recrudescence dans ce domaine.

On remarque également un accroissement très conséquent au niveau des nettoyages de panneaux qui explose en 2015. Paradoxalement, le retrait systématique des affichages sauvages (43 en 2015) a favorisé une très nette diminution dans l'utilisation de ce mode de communication.

Les tâches annexes effectuées régulièrement par le service : nettoyages de place, de parvis et monuments connaissent un retour à la normale. L'année passée, nous avons enregistré une croissance due à un exceptionnel cycle de commémorations.

Par le biais de ces travaux, la brigade contribue à l'amélioration au quotidien, du cadre de vie des habitants.



- Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 44 409,16 €

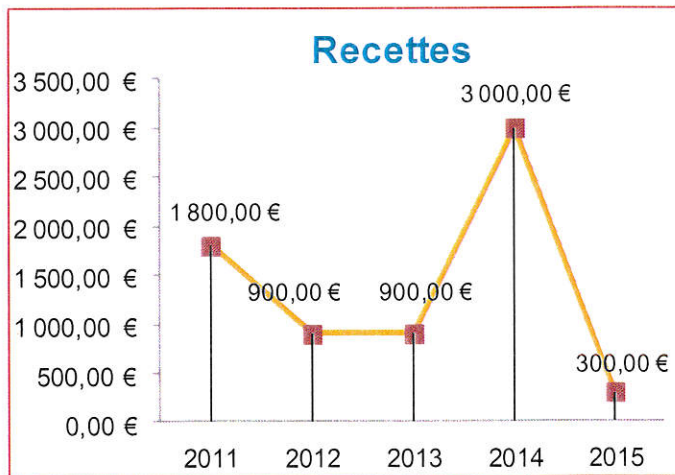
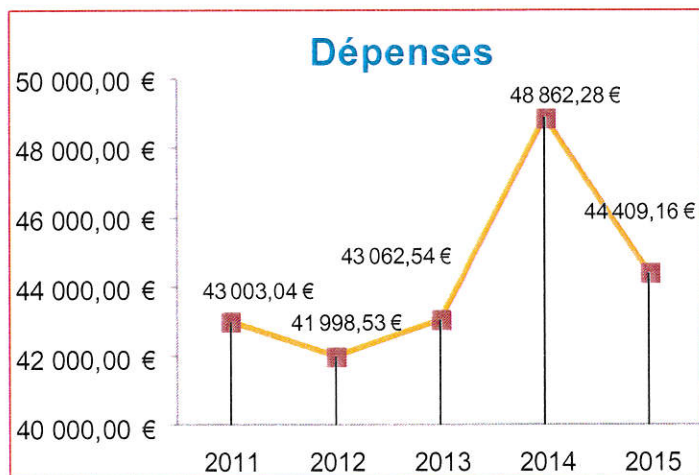
La ventilation des dépenses du service de la brigade tags est la suivante :

Electricité	665,87 €
Carburant	2 747,93 €
Autres fournitures non stockées	1 816,32 €
Fournitures d'entretien	103,31 €
Petits équipements	54,17 €
Vêtements de travail	488,32 €
Entretien véhicule	1 114,98 €
Entretien hydrogommeuse	3 849,53 €
Assurance	890,96 €
Missions	493,05 €
Téléphone	342,36 €
Personnel + Charges	31 842,36 €

RECETTES TOTALES : 300,00 €

La ventilation des recettes du service de la brigade tags est la suivante :

Recettes d'interventions	300,00 €
--------------------------	----------



La poursuite d'une gestion serrée du service a permis une baisse significative des frais de fonctionnement (- 4.453,12 € par rapport à 2014). Toutefois, les charges de personnel (un agent) sont en constante augmentation compte tenu de l'évolution permanente de carrière. L'entretien de l'hydrogommeuse est aussi en augmentation, le matériel nécessite plus d'intérêt technique au fil des ans. En terme de recettes, on constate une baisse des interventions dans les communes conventionnées (1 seule effectuée pour un montant de 300,00€ en 2015 contre 3.000,00 € en 2014). Comme pour la fourrière, les frais de carburants sont en baisse (-977,31 € entre 2014 et 2015). De même, l'entretien du véhicule est bien maîtrisé (- 582,39 €) cette année.